

Compte-rendu de la réunion enseignants/ AADE du 8 novembre 2017

Nous sommes réunis le 8 novembre 2017, enseignants et AAD, à l'initiative du SNUDI FO 13.

Nous avons rappelé les revendications :

- pour le maintien de tous les postes d'AADE
- pour le renouvellement de tous les contrats jusqu'à leur terme
- pour la transformation de ces missions indispensables en véritables postes statutaires de la Fonction Publique
- pour la réelle mise en œuvre d'une formation professionnelle.

Et les actions entreprises depuis l'annonce de la suppression massive des contrats aidés

Fin juin, début juillet, à une semaine des congés d'été, nous avons collecté des milliers de signatures sur ces revendications, signatures déposées en préfecture et il en arrive toujours. Depuis septembre, nous avons eu l'annonce de la non-reconduction de tous les contrats AAD dans le premier degré, la possibilité de transformation des contrats AVS en contrats AESH.

Dès la rentrée, des actions ont été menées pour obtenir satisfaction :

- ✓ Mobilisation des AAD, des enseignants, des parents dans les écoles, blocage d'écoles par les parents ;
- ✓ Préparation dans les différentes communes du département du rassemblement intersyndical du 20 septembre ;
- ✓ Des dizaines de dossiers déposés lors des audiences

Les organisations syndicales ont été reçues en audience en Préfecture le 20 septembre, au rectorat le 16 octobre.

Des premiers reculs globaux ont été obtenus en Martinique, dans le Vaucluse...

Dans les Bouches du Rhône, certains collèges et lycées ont eu satisfaction partielle ou totale sur le renouvellement des contrats. Dans le groupe scolaire d'Air Bel à Marseille, le SNUDI FO 13 a pu faire renouveler les deux secrétaires suite au dépôt d'un dossier de « danger grave et imminent », après l'intrusion armée de plusieurs individus extérieurs.

Les collègues AAD ont exposé leur situation.

Certaines ont perdu leur travail depuis le mois de juillet, d'autres viennent de le perdre, d'autres devraient arrêter courant premier trimestre 2018. Retrouver du travail est difficile, certaines ont plus de 50 ans, d'autres reconnues travailleuses handicapées.

Toutes ont s'exprimé avec enthousiasme leur désir de poursuivre ce travail qui leur plait et dans lequel elles se sont investies, sur le poste qu'elles occupaient ou occupent encore.

Les enseignantes ont rappelé le côté indispensable des AAD pour le bon fonctionnement de l'école. Tout le monde s'accorde en effet sur l'insécurité dans toutes les écoles et la nécessaire présence d'une personne qui filtre les entrées et sorties, qui soit un relais entre les enseignants et la famille pour désamorcer des situations délicates. Chacune des collègues AAD a fait le point sur son école, révélant l'hétérogénéité de la mobilisation d'un endroit à un autre. Nous sommes revenus sur le fait que la mobilisation unie jusqu'à satisfaction par la grève ou le droit de retrait avait permis de gagner des postes dans certains endroits. La situation est compliquée car certains collègues ne sont déjà plus en poste.

Ayant appris que le recteur disposait d'un contingent de 200 postes pour faire face aux « situations délicates » (problème de sécurité, situation humaine très particulière, fonctionnement des services administratifs), les collègues ont estimé que toute situation est délicate et que tous les postes doivent être maintenus !

Décisions immédiates :

Il faut amplifier la mobilisation pour obtenir satisfaction sur les revendications.

- Nous avons décidé de préparer le rassemblement intersyndical du 15 novembre

--Nous avons rédigé deux lettres ouvertes :

- ✓ une à l'attention des enseignants et des parents ; celle-ci sera envoyée par le SNUDI FO aux écoles pour affichage à destination des enseignants et des parents. Elle sera envoyée à nos délégués de secteur et tous nos syndiqués.
- ✓ une autre adressée au Président de la République, à la Ministre du Travail, au Ministre de l'Education Nationale, aux députés des Bouches du Rhône.

Les AAD présentes demandent à être reçues en audience auprès du préfet avec les organisations syndicales pour savoir où sont les dossiers déposés. Le SNUDI-FO relaie cette demande auprès du préfet, accompagnera les collègues et propose aux autres syndicats d'être dans la délégation.